

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Mardi 17 juin 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025028

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mr Lafont Eric) ; Mr Ozil Sylvain (procuration à Mr Laine Jean-Michel)

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie Bonot

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le **23/06/2025**

ID : 030-213001092-20250617-DE2025028-DE

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 06/06/2025

Objet de la délibération : CHOIX DU CABINET RETENU - APPEL D'OFFRES RELATIF A L'ELABORATION DU PLU COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé pour choisir un cabinet qui aidera les élus dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Les cabinets avaient jusqu'au 28 mars 2025 – 12 heures 00 pour répondre.

Suite à l'ouverture des plis et la réunion de la commission appels d'offres du Lundi 07 avril dernier, il est proposé au conseil municipal de retenir un candidat.

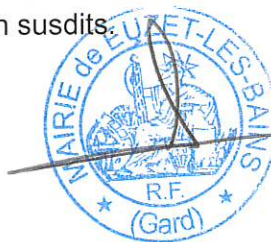
Après lecture des différentes offres des Cabinets, Monsieur le Maire et Monsieur Charles Croxo qui préside la commission appels d'offres, proposent de choisir les membres du groupement conjoint CROUZET URBANISME (mandataire), 4 Impasse Les Lavandins 26130 SAINT PAUL LES TROIS CHATEAUX / ECOTER 9 rue Adrien Bertrand 26110 NYONS dont le montant de l'offre s'élève à 39 976.63 euros HT pour la TRANCHE FERME et 1200.00 euros HT pour la TRANCHE OPTIONNELLE pour l'aide à l'élaboration du PLU communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal d'Euzet à l'unanimité valide et accepte l'offre du groupement conjoint CROUZET URBANISME / ECOTER pour un montant de 39 976.63 euros HT TRANCHE FERME et 1200.00 euros HT TRANCHE OPTIONNELLE et il

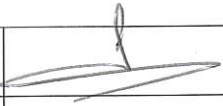
AUTORISE Monsieur le maire à compléter et signer tous les documents relatifs à ce dossier de marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 030-213001092-20250617-DE2025028-DE